

CPM EXPRESS

SEPTEMBRE 2021

SPÉCIAL FORMATION

AUX MEMBRES DES COMITÉS AFFILIÉS

Bonjour à toutes et à tous,

Voici un rappel des formations offertes en virtuel ou en présence (dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité émises par la Direction de la santé publique et des avis concernant la tenue de réunions). Les nouveaux membres de comités sont particulièrement invités à suivre les formations offertes par le CPM pour comprendre et mieux exercer leur rôle si important de gardien des droits des usagers :

- **Le vrai rôle d'un comité d'usagers ou de résidents**
Celui inscrit dans la loi, dans le cadre de référence et dans la littérature et non celui que certains voudraient bien qu'il joue
- **Les pratiques d'intervention directe en CHSLD**
Se présenter, informer les autorités du rôle que le comité, ses membres entendent jouer au sein de l'établissement et auprès de l'administration, dans le respect de la loi et de l'autorité mais jamais avec complaisance

- **Pourquoi, comment, l'alternative des caméras en CHSLD**
Une solution extrême, souvent en désespoir de cause, face à l'inaction et l'absence de suivi de demandes ou de plaintes des usagers ou de leurs familles

- **MILITER au sein de comité de personnes résidentes ou usagères (CU/CR)**
Comment militer au sein d'un comité d'usagers ou de résidents ?
Rendre son travail bénévole gratifiant en réalisant une œuvre qui vaille, qui défends les droits et qui porte, en faveur des usagers, de leurs familles ou de leurs proches. - GRATUIT GRÂCE AU SOUTIEN D'HANDICAP VIE DIGNITÉ (FONDS HÉLÈNE RUMAK)

- **NOUVEAU - ACCOMPAGNER les personnes usagères et résidentes dans le processus de plaintes**
À la demande des membres et suite à la dispense de la formation comment "Militer", voici une toute nouvelle formation qui permettra aux comités et aux personnes de mieux accompagner aux plaintes. Accompagner, c'est aussi considérer diverses dimensions, dont celles ayant trait aux questions collectives et humaines de ce processus. Atelier en partie axée sur la pratique, avec [Benoît Racette](#) GRÂCE AU SOUTIEN D'HANDICAP VIE DIGNITÉ (FONDS HÉLÈNE RUMAK)

- **Le droit à demander l'aide médicale à mourir**

Les situations d'application, les conditions et la collaboration obligée de l'administration et du personnel soignant

- **La confidentialité du dossier d'un usager**

- **Les différents régimes de protection de la personne inapte**

Merci de votre appui !

PARTOUT, POUR TOUT LE QUÉBEC,

L'ÉQUIPE DU CONSEIL POUR LA PROTECTION DES MALADES

3565 Rue Berri, suite 230

MONTRÉAL Qc H2L 4G3

514-861-5922

SITE WEB www.cpm.qc.ca

COURRIEL info@cpm.qc.ca